

130

I CORPS D'ARMÉE
LE COMMANDANT

Neuchâtel, le 9 février 1946.

Remarques concernant le "Réduit National".

Dès le début de la guerre, notre armée, conformément au principe de neutralité, s'est mise en mesure de s'opposer à toute violation de notre territoire, quel que soit celui des partis belligérants qui s'en rendrait coupable.

Notre dispositif stratégique adapté aux éventualités jugées les plus probables et les plus dangereuses, subit de nombreuses modifications en rapport avec l'évolution des hostilités; mais il était toujours inspiré du souci de mettre la plus grande partie du pays à l'abri de l'invasion et, à cet effet, d'arrêter l'ennemi aussi près que possible de la frontière ou de le refouler.

Après l'effondrement de la France en 1940, nous n'avions momentanément plus à envisager d'autres menaces que celles provenant uniquement de l'Axe dont les forces étaient au contact de nos frontières qu'elles encerclaient presque totalement.

L'Axe pouvait avoir alors diverses raisons ou prétextes de nous attaquer pour réaliser l'une ou l'autre des intentions suivantes:

- 1) S'assurer la possession des voies transalpines pour disposer d'une liaison directe entre l'Allemagne et l'Italie.
- 2) S'emparer des ressources de tous genres qui se trouvaient sur notre sol.
- 3) Exercer une action punitive contre le foyer de résistance aux idéologies de l'Axe que représentait notre pays et, du même coup, y instaurer un gouvernement à sa dévotion.

Devant cette situation le commandement de l'armée décida qu'en cas d'attaque, au lieu de s'opposer à l'envahisseur le plus en avant et avec le plus d'efficacité possible, le gros de nos forces se replierait d'emblée sur la région montagneuse de l'intérieur du pays et s'y organiserait en "Réduit National".

*An Col Div. Brunner
à titre personnel avec
mes activités. Bmg*



- 2 -

Quelles que soient les conditions dans lesquelles se produirait l'agression, le temps nécessaire à l'armée pour atteindre le réduit et s'y tenir prête à le défendre, devait être obtenu par l'action retardatrice d'éléments maintenus en avant du réduit, à savoir:

- 1) Les troupes-frontières, avec mission inchangée, dans leur secteur initial étendu quelque peu en profondeur.
- 2) Des groupements de troupes-légères, à base de cavalerie, opérant selon des procédés de combat conformes à leurs propriétés particulières dans la région comprise entre la zone frontière et le réduit.
- 3) Les gardes-locales barrant dans la mesure de leurs possibilités les accès aux lieux habités.
- 4) Les détachements de mineurs exécutant des destructions ou des obstructions sur les voies de communication dans toute la profondeur des régions menacées.

La grave décision d'où découlaient ces mesures affirmait incontestablement notre volonté de résistance et présentait certains autres avantages.

En occupant des positions très fortes par la configuration même du terrain, notre armée augmentait ses chances de succès défensifs durables si elle y était attaquée.

Elle barrait ainsi les voies transalpines en s'assurant la possibilité de les mettre hors d'usage avant que l'ennemi puisse s'en emparer en temps utile.

Réfugié dans le réduit et couvert par l'armée, le Conseil Fédéral pouvait continuer à faire acte de gouvernement indépendant.

Enfin si le réduit tenait assez longtemps la Suisse, même envahie partiellement, n'ayant pas été vaincue aurait fait figure de pays libre à la cessation des hostilités.

Les dirigeants et les états-majors de l'Axe n'ignoraient certes pas nos intentions ni les mesures que nous avons prises pour les réaliser. Ils devaient nécessairement en con-

- 3 -

clure que l'utilisation des voies transalpines leur serait ainsi rendue impossible. Ce fait à lui seul faisait donc tomber l'une des raisons qu'aurait pu avoir l'Axe de nous attaquer.

Quand on songe aux avantages qu'aurait présentés pour la stratégie de l'Axe une liaison nord-sud à travers la Suisse, on ne peut contester que le principe du Réduit National en y faisant obstacle, ait grandement contribué à nous préserver de la guerre.

Mais il faut envisager aussi quelques autres conséquences de l'application de ce principe.

Il est évidemment périlleux pour le moral du peuple et des troupes, de savoir qu'en cas d'attaque la première préoccupation du gros de l'armée sera d'aller se réfugier à l'intérieur du pays. A vrai dire les sentiments défaitistes que cela pouvait inspirer ne se sont guère manifestés; la discipline l'interdisait et la censure y veillait; notre peuple ne croyant guère à la possibilité que la Suisse soit entraînée dans la guerre, avait tendance à considérer les mesures militaires comme des actes symboliques de notre neutralité, mais dont la valeur ne serait pas mise à l'épreuve; enfin une propagande heureuse autant que nécessaire a fait le reste pour calmer certaines inquiétudes.

L'organisation du réduit n'empêchait pas l'invasion de la plus grande partie de la Suisse mais au contraire la facilitait puisque le gros de l'armée ne pouvait plus participer à la défense du territoire situé en avant des préalpes. L'ennemi n'ayant à vaincre que les résistances des faibles éléments combattant en dehors du réduit, pouvait atteindre certains de ses buts de guerre sans pertes démesurées par rapport aux avantages que lui assurait la possession des régions du Jura et du Plateau suisse.

Tôt ou tard il serait arrivé au contact des forces installées dans le réduit. Or plus on attribue de valeur défensive à ce dernier, moins on peut croire que l'ennemi en aurait tenté l'attaque; cette opération fort onéreuse ne se justifiait guère puisqu'il ne pouvait ignorer qu'elle ne lui permettrait pas de s'emparer en temps utile des voies transalpines.

- 4 -

Par conséquent l'ennemi se serait plus probablement borné à parer toute contre offensive de notre part; et cela non sans chance de succès car autant il lui était difficile de pénétrer dans le réduit, autant aurions-nous eu de difficultés à en déboucher.

On devait donc craindre que le gros de notre armée simplement assiégé dans le réduit jusqu'à épuisement de ses moyens d'existence ne soit obligé de capituler sans s'être vraiment battu.

La réalisation de la saine idée du "Réduit National" ne pouvait-elle se concevoir sous une autre forme assurant les mêmes avantages sans présenter de si gros inconvénients?

La solution du problème me paraît devoir être recherchée d'abord dans une organisation défensive, a priori plus restreinte, qui ne réclamerait pas autant de forces pour être efficace. Ce serait par exemple l'installation d'un réduit central englobant la région Gotthard-Simplon-Lötschberg et couvert par deux réduits latéraux à Sargans et St. Maurice.

Tandis que les ordres d'opération établis en 1940-41 consacraient environ les trois quarts de l'armée à la défense du réduit et un quart seulement aux actions retardatrices, la proportion serait renversée. La majeure partie de nos forces pourrait alors mieux coopérer à la réalisation d'une autre idée sur laquelle repose essentiellement la sauvegarde de la Suisse, à savoir: rendre l'invasion si onéreuse qu'elle ne soit rentable pour quiconque la tenterait.

Il reste à déterminer comment faire pour que notre armée soit en mesure de nous assurer de cette façon non pas la victoire en toutes circonstances mais le maximum de chances d'éviter la guerre. Cela comporte l'étude des questions de tactique, d'organisation, d'équipement et d'instruction que le présent exposé n'a pas abordées. Son but est seulement de tirer du passé quelques enseignements stratégiques et psychologiques pour contribuer à les résoudre.

Le Commandant du I Corps d'Armée
(signé) B o r e l .

A Messieurs les Membres
de la Commission de Défense Nationale.